



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Mission régionale d'autorité environnementale  
Centre-Val de Loire**

Orléans, le 18 mars 2022

Courriel : [maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la décision de non-soumission à évaluation environnementale prise suite à votre saisine de l'autorité environnementale pour une demande d'examen au cas par cas relative à modification n°4 du PLU de votre commune.

Les délais et voies de recours sont indiqués dans la décision jointe en annexe.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Centre-Val de Loire

Christian Le COZ

Madame Séverine DESMOUILLIERES  
Responsable du Service Urbanisme  
Services Techniques et Aménagement Durable  
2, rue de Châteaudun BP 80129  
28103 DREUX Cedex